

*Compte rendu de la réunion du Conseil municipal
de la Commune de LOURNAND du 31 mars 2022
(Convocation du 24 janvier 2022)*

Présents : MAURICE Jean-Pierre, GILLET Michel, PAILLART Julien, ABITBOL Hector, MAURIN Florent, DUPLESSIS Jacques, DUMONTOY Marjorie.

Absents: ABITBOL Hector (Pouvoir à DUPLESSIS Jacques), CHACOAT PAYET Laetitia, LEGER Cyrille (Pouvoir à PAILLART Julien)

Secrétaire de séance : MAURIN Florent

La séance est ouverte à 20 heures.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 27 janvier 2022

Le compte rendu de la séance du 27 janvier 2022 est lu et approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

BUDGET COMMUNAL

2) Compte administratif.

Le Maire quitte la séance.

Monsieur GILLET, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif 2021 préparé par Monsieur MAURICE, Maire, qui fait ressortir :

- Un déficit de fonctionnement de 9 668, 03€
- Un excédent d'investissement de 36 501, 54 €

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité des présents et représentés** le compte administratif 2021 du budget communal

3) Examen et vote du compte de gestion.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le Compte de Gestion préparé par Monsieur le Receveur des Finances Publiques à la clôture de l'exercice 2021.

Il vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et les mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité des présents et représentés** le Compte de Gestion 2021 du budget communal, qui fait ressortir les mêmes résultats que le compte administratif soit :

- Un déficit de fonctionnement de 9 668, 03€
- Un excédent d'investissement de 36 501, 54€

4) Affectation de résultat.

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité des présents et représentés** :

- Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants
- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2020 : + 97 400,85 €
Virement à la section de fonctionnement : - 50 043,04 €
Résultat de fonctionnement au 31/12/2021 : - 9 668,33 €
Résultat Global : + 37 689,48 €

Résultat d'investissement au 31/12/2020 : - 50 043,04 €
Résultat d'investissement au 31/12/2021 : + 36 501,54 €
RAR : 0.00 €
Résultat global : - 13 541,50 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

5) Compte administratif.

Le Maire quitte la séance.

Monsieur GILLET, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif 2021 préparé par Monsieur MAURICE, Maire, qui fait ressortir :

- Un excédent de fonctionnement de 19 050,53 €
- Un déficit d'investissement de 9 317,01 €

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité des présents et représentés** le compte administratif 2021 du budget assainissement.

6) Examen et vote du compte de gestion.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le Compte de Gestion préparé par Monsieur le Receveur des Finances Publiques à la clôture de l'exercice 2021.

Il vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et les mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité des présents et représentés** le Compte de Gestion 2021 du budget assainissement, qui fait ressortir les mêmes résultats que le compte administratif soit :

- Un excédent de fonctionnement de 19 050,53 €
- Un déficit d'investissement de 9317,01 €

7) Affectation de résultat.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des présents et représentés** :

- Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants
- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2020 : + 28 464,16 €
Virement à la section de fonctionnement : 0 €
Résultat de fonctionnement au 31/12/2021 : + 19 050,53 €
Résultat Global : + 47 514,69 €

Résultat d'investissement au 31/12/2020 : + 61 651,65 €

| | | |
|---|---|---------------|
| Résultat d'investissement au 31/12/2021 | : | - 9317,01 € |
| RAR | : | 0.00 € |
| Résultat global | : | + 52 334,64 € |

8) Groupement de commandes voirie.

Les communes de Lournand, Cluny, Cortambert, Blanot, Massilly contractent actuellement indépendamment les unes des autres, avec des prestataires privés, pour leurs travaux ponctuels d'entretien ainsi que pour les aménagements de la voirie puisque cette compétence n'a pas été transférée à l'intercommunalité.

Le lancement d'une unique procédure permet de simplifier les formalités administratives, d'améliorer la concurrence et d'assurer l'exécution des prestations avec un même prestataire et les mêmes exigences pour ces communes voisines.

Le groupement de commandes présente donc deux intérêts majeurs :

- D'une part, il permet de disposer des compétences techniques, juridiques et financières dont certains acheteurs publics - les petites collectivités publiques généralement - ne disposent pas, ce qui permet d'améliorer l'efficacité des organisations publiques ;
- D'autre part, il suscite, grâce à des économies d'échelle, des prix plus compétitifs par rapport aux prix qu'un acheteur public obtiendrait s'il lançait seul sa consultation.

Les marchés publics de ces communes voisines géographiquement fonctionnent de manière similaire notamment par l'édition de bons de commande à la survenance d'un besoin.

Il apparaît donc opportun de rassembler les procédures de mise en concurrence pour mutualiser les besoins. L'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la commande publique prévoit cette possibilité par la création d'un groupement de commandes. Le décalage entre les termes précis de chaque contrat peut facilement être intégré dans les clauses contractuelles.

La convention permet de constituer ce groupement et d'organiser les relations entre les membres.

Le marché est prévu sur une durée d'un an reconductible une fois pour la même durée soit une durée de 2 ans maximum création de ce groupement.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité des présents et représentés, accepte** le principe de la constitution d'un groupement de commandes.

9) Entretien des lagunes du Bourg et de Collonge.

À la suite du passage de contrôle de Mr CARMIGNANI, il est ressort que l'entretien des sites est devenu insuffisant. Un entretien plus suivi doit être mis en place en attendant le retour de congé maladie de l'agent communal. Des devis ont été demandés, environ 1000 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des présents et représentés** :

- **Approuve** les devis d'entretien des lagunes du Bourg et de Collonge.
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

10) Questions diverses.

- Programmation d'une réunion de préparation de budget le 11 avril à 18h00 en vue du vote du budget 2022 le 14 avril 2022.
- Mise en place d'un planning de présence et d'organisation concernant les élections présidentielles du 10 et 24 avril 2022.
- Une vente de bois a été effectuée le 28 mars 2022 pour un montant de 86300 euros. Des travaux sont à prévoir (plantations, etc..) pour environ 6000 euros.
- **Poubelles de Collonges** : Des habitants ont alerté la commune concernant deux problèmes qui se posent au niveau des bacs de Collonges. Des rats ont élu domicile ainsi que du dépôt non autorisé constaté la semaine précédente. Des mesures seront prises dans les jours et semaines à venir.
- **Graviers sur Chevagny** : Les travaux ayant moins d'un an, il est nécessaire d'attendre environ 6 mois que le gravier se tasse et que le conseil puisse prévoir une solution plus esthétique et durable.
- **Travaux d'enfouissement électriques au Bourg** : Les travaux sont bientôt terminés, les poteaux restent visibles pour le moment et seront enlevés progressivement.
- **Travaux sur la départementale** : Les travaux ont commencé sur une partie de la départementale, en prévision de la refonte de la route au niveau du virage et du mur de soutènement chez Mme Véronique Maillet. Les abords seront en terre et à seront donc végétaliser. Un marquage et/ou des panneaux de signalisation sont à prévoir.
- **Ralentisseurs devant l'école et à l'entrée du Bourg** : un devis a été demandé pour deux ralentisseurs. Les travaux de réfection de la route par le département sont prévus pour l'été 2022, de ce fait, il est nécessaire de savoir si la solution du ralentisseur est la plus appropriée. La commission sécurité se réunira afin d'échanger autour de cette question.

Séance levée à 23h00

